Le lendemain matin, M. et Mlle Legrip ne tardèrent pas à arriver, l'un en redingote boutonnée jusqu'au menton, l'autre en grande toilette.

Jules courut leur souhaiter la bienvenue:

— Tout est prêt, leur dit-il, le notaire est là qui déguste une tasse de café et qui lit le journal. Je vais prévenir mon père.

Celui-ci descendit de ses appartements, la figure décomposée :

— Qu'avez-vous, cher voisin, demanda M. Legrip ; que vous est-il arrivé ?

— Hélas ! soupira l'autre.

— Madame Giraudier...?

— Madame Giraudier m'inquiète fort.

— Elle est indisposée ?

— Elle est dangereusement malade !

— Mais c'est affreux, dit le notaire qui voyait que la signature du contrat allait être renvoyée aux calendes grecques !

— C'est affreux, s'écrièrent les témoins !

— Ne pourrait-on, objecta le notaire passer outre sur l'incident et signer l'acte en attendant que Mme Giraudier soit rétablie ?

— Notaire vous n'y pensez pas ! dit M. Giraudier avec un geste superbe.

En présence d'une détermination aussi arrêtée, les gens de la noce n'avaient plus qu'à s'en aller ; le notaire mit sous son bras gauche la serviette d'avocat qu'il avait apportée, acheva de vider sa tasse de café, et parti furieux.

Mademoiselle Legrip avait examiné, pendant qu'il parlait, la figure ds son futur beau-pére, et elle n'y avait lu que des intentions hostiles. Elle était trop fine pour qu'on pût la tromper longtemps, et quand elle fut en tête à tête avec son propre père à elle, elle laissa éclater tout son chagrin

— Ma fille ! pourquoi pleures-tu ? dit le tailleur, que cette affliction consternait.

— Tout est rompu, dit la jeune fille.

— Rompu? Mais non ! Te serais-tu aperçue de quelque chose ?

— Je me suis aperçue de tout, et je te dis que nous sommes honteusement congédiés.

— Tu m'étonnes !

— Essaie de te présenter demain, et tu verras qu'on ne te recevra pas.

M. Legrip voulut en avoir le cœur net ; il passa une nuit déplorable à lutter contre des moustiques imaginaires et contre contre des cauchemars intempestifs. Sur le coup de midi, il se dirigea vers la maison de son voisin ; à travers les haies de clôture, il aperçut une robe qu'il reconnut pour une de celles qu'affectionnait l'élégante Mme Giraudier.

— Je vois bien, pensa-t-il, que cette dame n'est pas dans un état désespéré, puisqu'elle se promène !

Il fit en outre la réflexion suivante :

— Quand on a été à l'agonie, la veille, on ne vient pas, vingt-quatre heures après inspecter des plates-bandes.

Est-ce que ma fille aurait raison, par hasard ?

Il s'arrêta, et sonna de toutes ses forces.

— Drelin, drelin, drelin, carillonnèrent les diverses sonnettes, ébranlées dans leurs derniers retranchements.

Un silence de mort succéda à ce tapage. Dans les environs, quelques chiens se mirent à aboyer. La robe entrevue à travers les aubépines en fleurs opéra un mouvement tournant.

—On va venir, se dit l'honnête M. Legrip, qui voulait conserver ses illusions jusqu'au bout.

Les chiens se calmèrent. Tout rentra dans une tranquillité sépulcrale. Le visiteur n'entendit plus que le bruit d'un chemin de fer qui roulait à l'horizon. La locomotive siffla en traversant un pont de tôle. Torturé par ses souffrances intimes, M. Legrip tressaillit comme si ce sifflet, lame aiguë, lui était entré dans la chair.

Il se remit de son émotion; mais à le voir, pâle et tremblant, on eût dit qu'il venait de commettre un crime.

Il sonna de nouveau :

— Drelin, drelin, drelin !

La porte ne s'ouvrit pas davantage ; un homme qui passait sur la route s'arrêta et dit :

— Vous voyez bien qu'il n'y a personne.

— En effet, balbutia celui qu'on interpellait, il n'y a personne; il n'y a plus personne... pour moi.

Bien triste, ployé sous le faix de la préoccupation paternelle, M. Legrip reprit le chemin de sa demeure.

On n'a pas tort de dire qu'un malheur ne vient jamais seul ; quand la fatalité s'acharne après un homme, elle le poursuit dans tout ce qu'il entreprend. Les déboires de l'infortuné tailleur ne faisaient que commencer.

D'admirateur enthousiaste, M. Giraudier était devenu un ennemi implacable. Il persévérait d'autant plus dans ses sentiments de jalousie, qu'il avait tous les torts, indubitablement. On se demande parfois pourquoi un assassin n'est pas attendri par les cris de sa victime ; c'est parce que l'assassin a frappé un premier coup, et qu'il frappe tous les autres pour tâcher d'oublier celui-là.

M. Giraudier s'était donné le plaisir de la vengeance ; or, la vengeance a ceci de particulier qu'elle ne satisfait jamais complétement celui qui se venge et que cette jouissance coupable est comme la soif de l'ivrogne, qui augmente à mesure que l'ivrogne boit. Assurément, le motif de la haine de M. Giraudier était bien futile ; mais plus ce motif était futile, plus le restaurateur était courroucé contre lui-même, et par conséquent disposé à commettre une foule de méchantes actions pour oublier et enterrer celle par laquelle il avait débuté.

Il resta cinq ou six semaines sans remettre les pieds sur le bord de la rivière.

Cette large et pacifique Seine, qui coulait abondamment entre ses chaussées magnifiques, ou le long de prairies verdoyantes, lui semblait odieuse, parce qu'elle lui remémorait les triomphes de M. Legrip.

Si M. Giraudier avait été Xerxès, il aurait fait fouetter la Seine.

Un jour cependant, le soleil était si beau, le fleuve si encombré de barques qui s'ébattaient à la surface de l'onde, que M. Giraudier sentit le vieil aiguillon de la passion qui le chatouillait fortement. En vain ferma-t-il les yeux pour ne pas apercevoir un canot du haut duquel des commis de la *Belle-Jardinière*, dans un costume de marins d'eau douce, lançaient un epervier; en vain essaya-t-il de fredonner un air qui n'était pas une barcarolle.

On n'est pas de bois.

Les yeux de M. Giraudier se rouvrirent, ils aperçurent le canot tentateur et les barges peuplées de gens armés de lignes, la carnassière au flanc :

— Ah ! que ceux qui tiennent leurs serments ont du mérite ! pensa le restaurateur brûlé par le feu de la concupiscence.

Il était là, aussi immobile que la fille de Loth changée en statue de sel. Un ami l'aborda :

— On ne vous voit plus ! Qu'êtes-vous devenu ?

— Je suis allé en voyage.

— Vous ne pêchez pas aujourd'hui?

— Non.

— C'est étonnant. Il fait un temps délicieux. Tenez, vous voyez ce grand gaillard, là-bas? En voilà un qui ne manquerait pas à la fête. Je ne sais pas si c'est votre opinion; mais, selon moi, c'est le plus fameux pêcheur que je connaisse. Et puis, comme il connaisse. Et puis, comme il connaît les bons endroits !

— Vous dites qu'il connaît?...

— Oh ! je vous en réponds ! A la place où il est maintenant, un enfant de cinq ans prendrait des baleines.

Le confrère partit. L'autre resta à regarder M. Legrip qui continuait ses exploits dans l'île des Noisetiers.

— La fortune de cet homme, sa fortune inouïe, se dit M. Giraudier, ne vient que de son habileté à connaître les lieux où il y a du poisson. Je n'ai qu'à acheter l'île, et je serai libre d'y étaler toute ma supériorité. D'autant plus que j'y ferai planter un poteau avec cette inscription : Pêche interdite !

Il se renseigna auprès des gens du pays pour savoir à qui appartenaient les trente mètres carrés de terrain vaseux qui avaient eu l'idée extravagante d'émerger de l'eau. On lui raconta que le propriétaire de ces trente mètres était un marchand de grains, nommé Boisselot, qui demeurait dans les environs de la Halle aux blés. M. Giraudier se rendit à la Halle. Il y apprit que Boisselot était mort, laissant pour héritiers deux neveux, dont l'un était à Romorantin et l'autre à la Jamaïque.

— Je ne puis, en bonne conscience, pensa M. Giraudier, faire un voyage dans la patrie du rhum. Puisque Romorantin est plus près, partons pour Romorantin.

Boisselot neveu était un employé des contributions indirectes qui bornait son ambition à caracoler sur un mauvais cheval pour faire rentrer les impôts dans une caisse qui ne lui appartenait pas.

Il n'y a rien qui dispose plus à la misanthropie que ce genre d'exercice. Aussi Boisselot neveu était-il onze mois sur douze dans une colère épouvantable contre l'espèce humaine, et vivait-il comme un ours dans une ville qui ne passe pas, au point de vue des amusements pour une succursale de l'Eldorado.

On devine quel accueil dépourvu de charmes Boisselot neveu fit à un importun qui venait le déranger au milieu de ses cavalcades administratives :

— Est-ce que je sais ce que vous venez me demander, moi ! s'écria-t-il. Certes, oui, j'ai hérité de mon oncle le grainetier; à preuve qu'il m'a laissé beaucoup de sacs ou il n'y avait absolument rien dedans. maintenant, parce qu'il m'a laissé des sacs; ce n'est pas une raison pour qu'il m'ait laissé des îles. Allez au diable !

Le restaurateur, congédié de la sorte, songea à s'adresser à un jurisconsulte ; ce dernier s'embrouilla dans sa consultation, prononça par hasard les mots de cadastre, de biens-fonds (il voulut dire, sans doute, que tous les biens-fonds étaient inscrits sur le cadastre et que, par conséquent, l'île des Noisetiers devait y être consignée) ; M. Giraudier ne comprit rien à ce qu'on lui dit, paya le jurisconsulte et, en bon Français, se rendit d'instinct au ministère des travaux publics.

Là, on lui enseigna l'escalier A, qui communiquait avec le corridor C, qui aboutissait lui-même à la chambre Z; après quoi, il fallait tourner à gauche, prendre un second corridor, passer par la troisième porte, s'adresser au cinquième bureau, ne pas prendre le garçon de service pour un chef de division, et demander M. Un Tel qui transmettrait à son supérieur l'objet de la demande.

Nanti d'explications aussi claires, le visiteur confondit les corridors entre eux, poussa une quantité de portes qu'il ne fallait pas pousser, s'embarrassa dans les jambes des domestiques qui dormaient sur les banquettes, bouscula un employé, crut reconnaître un expéditionnaire auquel il fit des compliments sur sa famille, s'aperçut que cet expéditionnaire lui était aussi inconnu que le Grand Turc; bref?.....

Bref, ayant été obligé d'attendre trois heures dans une antichambre, M. Giraudier perdit patience et renonça tout à fait à l'idée qu'il avait conçue d'acquérir l'île des Noisetiers.

Il médita alors un plan beaucoup plus simple, qui était de se lever avant le jour et de s'emparer de l'endroit où M. Legrip avait installé ses avant-postes.

Il résolut même de mettre tout de suite son plan à exécution. Pour cela, il acheta un bateau afin de partir avant que l'aurore aux doigts de rose eût ouvert les portes de l'Orient.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Les petites fleurs tremblaient sur leurs tiges, bercées par le vent du matin ; une brume semblable à des flocons de neige courait sur l'onde paisible; un léger froid pénétrait tous les êtres de la création, avec cette intensité particulière aux froids qui précèdent l'aube, jusqu'aux insectes qui venaient de dormir. Le gros barbot, appelé crache-sang dans quelques provinces du Midi, traversait les allées humides, lourdement, lentement, comme s'il avait dans sa cervelle de barbot les fumées du rêve. On n'entendait pas les abeilles bourdonner; ces paresseuses se frottaient le museau et les ailes le long des parois de leur niche; elles se préparaient à aller au travail. Il n'y avait que les vigilantes fourmis qui fussent déjà parties pour de lointains voyages ; on les voyait trotter par les sentiers boueux, rapportant des fétus de paille deux fois gros comme elles, et essayant de soulever des grains de millet qui, relativement à leurs porteuses, étaient des masses aussi énormes que la cathédrale de Strasbourg.

Un homme caché dans les joncs du rivage se secoua comme pour démontrer que, n'étant pas un dieu marin, il était sujet aux intempéries de l'air et du rhumatisme.

Après quoi, cet homme démarra un canot non moins caché que lui et se mit à ramer silencieusement. Il descendit le courant du fleuve.

A quelques encâblures de l'île des Noisetie s, il s'arrêta et essaya de démêler s'il distinguait quelque chose.

Il distingua d'abord un canot tout à fait semblable au sien, et à l'extrémité de ce canot, un autre homme muet qui préparait des amorces.

M. Giraudier jeta un cri terrible et rebroussa chemin de toute la rapidité de ses avirons :

— Quoi ! murmurait-il, je ne viendrai pas à bout de me débarrasser de ce rival détesté; je ne le broierai pas; je ne le pulvériserai pas !

Il ajouta mentalement !

— Je le ruinerai, toujours !

M. Giraudier se mit à la recherche des billets a ordre signés par M. Legrip. Ils étaient assez peu demandés sur la place; le tailleur côtoyait le gouffre de la misère depuis longtemps. Les clients voyaient si peu M. Legrip dans sa boutique, qu'ils avaient oublié la rue où demeurait ce singulier patron, qui n'était jamais là pour commander à ses ouvriers

M. Legrip avait-il quelques ressources cachées ? L'histoire ne le dit pas... Toujours est-il que le tailleur ne parut pas contrarié outre mesure des désastres pécuniaires qu'il avait subis. On put le contempler, chaque matin régulièrement, campé au poste d'observation qu'il avait adopté de préférence.

M. Giraudier en eut la fièvre...

Dès qu'il fut convalescent, il reprit avec plus d'opiniâtreté que jamais ses projets de vendetta corse :

— Je ne l'ai pas dépossédé ; je ne l'ai pas ruiné, se dit-il. Que me reste-t-il à faire ?

Il recula, comme effrayé devant la perspective qui s'ouvrit à ses yeux. Puis, se savisant avec l'insouciance d'un brigand qui vient de fouler aux pieds toute pudeur:

— Eh bien ! je le tuerai ! s'écria-t-il.

Cependant, on ne prend pas la résolution de tuer son prochain sans avoir quelques velléités de faiblesse. Les scélérats les plus endurcis ont des repentirs ou des craintes; à plus forte raison, est-on exposé à hésiter un peu quand, depuis la plus tendre enfance, on n'a pas fait sa carrière du vol et de l'assassinat.

M. Giraudier se demanda comment il pourrait induire M. Legrip dans la tentation d'aller cueillir des champignons vénéneux et de les manger ensuite ; mais il reconnut bien vite que ce projet était impraticabie. Car enfin, il est très difficile, excepté dans les opérations italiens de forcer quelqu'un à s'empoisonner de bonne grâce.

Vers ce temps là, un livre de Prosper Mérimée, le roman de *Colomba*, tomba entre les mains de M. Giraudier. Il vit que, dans les environs d'Ajaccio, on tuait impunément les gens qui avaient le malheur de vous déplaire; après quoi, on se retirait dans lès maquis, où les carabiers et les gendarmes ne s'aventuraient pas.

M. Giraudier chercha, chercha tout autour du bois de Boulogne ; il n'y avait point de maquis ; personne ne put lui en indiquer l'ombre d'un.

— Et pourtant, pensa le restaurateur, il n'y a rien comme une bonne balle envoyée à point, droit au but. Accident de chasse, peut-on dire pour toute défense. Qui est-ce qui prouvera que ce n'était pas un lièvre que je visais ?

M. Giraudier alla s'embusquer derrière un buisson.

Il attendit une demi-heure.

Personne ne se montra.

Au bout de la demi-heure, il entendit un pas grave et tranquille. Plus de doutes; c'était le pas habituel de M. Legrip.

Le tailleur parut à l'extrémité de la route, mais, par une bizarrerie de la destinée, il n'était pas dans son assiette ordinaire. Il était extrêmement pâle. On eût dit qu'il redoutait un guet-apens ou qu'il souffrait.

— Voyons, murmura M. Giraudier, ne manquons pas de résolution, au moins, l'instant est solennel.

Que les personnes sensibles se rassurent ! Elles ne respireront point ici l'odeur de la poudre. L'assassin de ce mélodrame pour rire avait décroché d'une panoplie de salle à manger un misérable pistolet à pierre devant lequel un moineau, si poltron qu'il fût, ne se serait pas sauvé.

D'une main tremblante, mal assurée, M. Giraudier allait lever son arme, lorsqu'il s'aperçut que M. Legrip était tombé au pied d'un hêtre, avec moins de pésie que Tircis.

— Eh bien ! eh bien ! fit-il, est-ce que je l'aurais exterminé sans le savoir, par l'effet de ma seule présence ?

Le fait est que M. Legrip gisait presque inanimé, sur un sol que d'ailleurs il ne teignait pas de son sang.

M. Legrip se bornait à passer par toutes les couleurs de l'arc en ciel; du vert, il allait au jaune pâle; du jaune pâle, au jaune citron.

Il était livide: il commençait des grimaces qu'il n'avait pas la force d'achever.

M. Giraudier se rappela alors très à propos que plusieurs cas de choléra foudroyant avaient été signalés par la médecine. On avait eu soin, dans les gazettes, de noter les premiers secours à donner au malade avant l'arrivé du docteur.

On avait recommandé de frictionner les tempes, l'estomac, les jambes du patient avec de la flanelle trempée : d'user de puissants réactifs; de tâcher de rétablir l'économie générale du corps par des moyens violents et surtout promptement administrés.

On avait prescrit les boissons brûlantes, telles que le rhum, le thé; au besoin, le trois-six.

Aucun de ces détails n'était ignoré de M. Giraudier ; un bon mouvement de sa part eut suffi à transformer le vieil homme. Helas ! ce bon mouvement était bien loin de la pensée de M. Giraudier.

A la vérité, il se dit que ce serait un acte très méritoire que de sauver la vie à un confrère dans l'embarras ; que probablement la renommée aux cent bouches parlerait de ce trait d'humanité ; que Jules serait heureux d'avoir un père si dévoué, si brave, si oublieux des injures ; que la charité évangélique ordonnait aux chrétiens de s'aider mutuellement.

D'autre part, M. Giraudier se souvint qu'une question palpitante n'avait pas encore été résolue : le choléra est-il contagieux ? — Oui, selon les uns ; non, selon les autres.

Dans cette alternative, l'abstention était le parti le plus sage. M. Giraudier réfléchit aussi qu'avant que le pharmacien fût arrivé avec ses remèdes, et le médecin avec ses ordonnances, M. Legrip aurait rendu le dernier soupir. M. Giraudier poussa même le raisonnement plus loin ; il se démontra surabondamment qu'un époux modèle, comme il était, se devait à sa femme et à ses enfants ; que ce serait un coup pendable que d'aller exposer de gaieté de cœur une existence aussi nécessaire et aussi précieuse que la sienne. M. Giraudier enfin trouva qu'il était plus courageux de ne pas céder à un entraînement philanthropique mal calculé ; il estima que tout le monde ne serait pas capable de montrer une telle prudence, une semblable fermeté d'âme, et que l'effort qu'il faisait sur lui-même mériterait les encouragements de l'histoire.

Pendant qu'il méditait ainsi, — et ses réflexions étaient marquées au coin de la logique la plus pure — il s'aperçut que M. Legrip roulait des yeux hagards les yeux d'un étranglé dont on remuerait la potence.

Le spectateur de cette scène pénible jugea que le moment était venu de s'esquiver avec prudence, par charité.

M. Legrip, aux abois, essaya, mais vainement, d'appeler à l'aide.

Il expira.

. . . . . .

Le lendemain de ce jour fatal, M. Giraudier — la conscience un peu bourrelée peut-être — s'installa en dictateur triomphant dans l'île des Noisetiers.

DANIEL BERNARD

NOUVELLES DU MATIN

REUNION DE L'EXTRÊME GAUCHE

Paris, 19 janvier.

L'extrême gauche s'est réunie aujourd'hui. Elle a adopté la proposition suivante qu'elle va déposer aujourd'hui sur le bureau de la Chambre et pour laquelle l'urgence sera déclarée :

« Voulant effacer les traces de la guerre civile, nous avons l'honneur de déposer la proposition suivante :

« 1° Sont amnistiés tous les condamnés » pour les évenements passés en mars, » avril, mai 1871.

» L'amnistie pleine et entière sera étendue à toutes les condamnations politiques » ou bien depuis la dernière amnistie de 1870

» Les dispositions de la présente loi sont » applicables aux colonies

« (*Suivent les signatures*) ».

FUSION DES GAUCHES

Suivant les bruits répandus dans les couloirs, le projet de la fusion des gauches rencontrerait de sérieuses difficultés.

M de Freycinet avait, dit-on l'intention d'aller à Saumur, demain, mais il y a renoncé parce qu'il doit recevoir plusieurs ambasadeurs

COMMISSION DES DROITS DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

Paris, 19 janvier.

La commission des droits de réunion et d'association a tenu une longue séance. Elle a entendu MM. Lepère et Cazot dont les déclarations ne diffèrent nullement celles du ministère précédent.

La commission a cru devoir maintenir son projet; l'accord est fait sur quelques points secondaires, mais les dissentiments persistent entre le gouvernement et la commission sur trois points importants: sur la nécessité de la déclaration préalable déterminant le sujet et l'objet de le réunion, sur l'étendue du délai entre la déclaration et l'ouverture de la réunion; enfin sur le droit que le gouvernement veut donner au maire d'interdire la réunion en cas de troubles imminents.

Une discussion sérieuse s'est engagée à la suite de laquelle M. Corentin a demandé que le droit d'interdire la réunion soit dressé au préfet qui devra en référer au ministre.

MM. Lepère et Cazot ont répondu que le gouvernement n'avait pas pris de décision définitive. Ils examineront jeudi les points sur lesquels ils diffèrent d'opinion avec la commission et lui feront connaître leur décision vendredi.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui.

Rapport adressé au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies : — Décrets annexés portant fixation du traitement colonial des greffiers des justices de paix de la Martinique et la Réunion, — portant qu'un des emplois de juge suppléant près le tribunal de première instance de Saint-Denis (Réunion) sera rétribué.

Décret portant nomination d'un délégué pour assister le ministre de l'intérieur dans la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit pour subvention aux chemins vicinaux.

Décret nommant un membre du comité supérieur de la caisse des offrandes nationales.

Décret déclarant d'utilité publique les travaux à exécuter pour le prolongement jusqu'à la gare de Lyon de la ligne de tramways de la place de l'Alma à la place Walhubert.

Décret approuvant la délibération par laquelle le conseil municipal de Lyon a accepté la cession faite par la compagnie de travaux et tramways de Lyon, de la construction et de l'exploitation du réseau de voies ferrées concédé à cette ville.

—

Le *Soleil* engage la Chambre à rejeter la proposition de loi de M. Camile Sée sur l'enseignement secondaire des jeunes filles.

« Le rejet de cette loi serait, dit-il, un hommage rendu aux femmes de France, puisque M. Camile Sée, peu galant, la motive sur leur état actuel de décadence intellectuelle et morale. Ce sera dire qu'il les calomnie et ce sera plus vrai que cette impertinente accusation qu'il leur jette gratuitement à la face.

» M. Camille Sée veut surtout faire des républicaines, et il avoue que sa loi est une loi politique. Il est plus digne d'une Chambre française d'en faire, jeunes filles, la joie du foyer, femmes, des épouses dévouées et de vigilantes mères de famille. »

—

Il y aura ce matin, conseil des ministres à l'Elysée. Il est probable que ce conseil arrêtera le mouvement dans le personnel du ministère des finances, annoncé depuis plusieurs jours. En ce cas, le mouvement paraîtrait demain matin dans le *Journal Officiel*.

—

M. Varroy, ministre des travaux publics, est en train d'étudier les projets de construction de nouveaux chemins de fer, canaux, etc., préparés par M. de Freycinet lorsqu'il était au ministère des travaux publics.

M. Varroy fera paraître tous les trois mois des tableaux où l'avancement des chemins de fer en construction, du réseau des canaux projetés en France, leur prix de revient, la récapitulation des dépenses faites seraient l'objet d'indications très-précises.

—

On assure que M. Barthélémy Saint-Hilaire n'a pas l'intention de conserver ses fonctions de vice-président du Sénat. Il aurait déclaré à des amis personnels qu'il avait donné son nom pour aider à constituer définitivement le bureau, et qu'il se retirerait aussitôt que les membres de la droite auraient arrêté leur choix.

—

On annonce que M. Léon Renault doit comme membre du centre gauche, publier une lettre étendue sur la questions de la fusion des gauches.

—

On annonce la mort de M. Léonce de Lavergne, sénateur inamovible et membre de l'institut.

—

On lit dans la *Gazette de Saint-Pétersbourg*, le 16 janvier :

« Il est difficile au milieu de tant d'assertions contradictoires, de préciser les motifs qui ont déterminé le gouvernement austro-hongrois à rappeler à Saint-Pétersbourg le baron de Languenau; aussi nous n'en parlerons pas. Ce que nous pouvons affirmer, d'après des renseignements certains, c'est que la lutte pour le maintien ou le remplacement du baron a duré environ trois mois, et que son rappel est dû aux intrigues d'une coterie.

» Malgré la protection du prince Albert et la bienveillance de l'Empereur lui-même, le cabinet de Vienne, (où le baron n'a pas beaucoup d'amis) a obtenu gain de cause en prétendant qu'il y allait des plus grands intérêts de la diplomatie autrichienne. On nous écrit de Vienne, que l'Empereur n'a cédé qu'avec peine aux désirs des ministres.

» Nous avons déjà dit que le nouvel ambassadeur est slave d'origine; ajoutons que c'est un morave madgyarisé. »

—

Petite Bourse du 19 janvier 1880

5 0/0, 116,55 52 1/2 — Italien 79 55 50. — Turc, 10,37 1/2. — Banque Ott. 536,25. — Egypte 288.12 286,55. — Hongrois, 84 9/16. — Oriental 59 7/8.

Faible.

Dépêches Télégraphiques

France

Angers, 19 janvier

Le *Patriote de l'Ouest* poursuivi devant le tribunal de Saumur à la requête du curé de Montsoreau pour une lettre répondant à des articles publiés par le *Courrier d'Angers*, a été condamné à 500 francs d'amende, à l'insertion du jugement dans trois journaux et aux dépens, le curé de Montsoreau demandait 2000 francs de dommages-intérêts. On assure que de son côté le conseil municipal de la même commune a déposé une plainte contre deux journaux monarchistes.

Belgique

Bruxelles, 19 janvier, soir.

L'*Europe* publie la dépêche suivante :

Berlin, 19 janvier.

La Russie a envoyé à Vienne et à Berlin des déclarations absolument pacifiques ajoutant qu'elle est disposée à retirer les troupes échelonnées aux frontières, sans intention belliqueuses du reste, dans le cas ou la présence de ces troupes semblerait de nature à troubler les relations amicales des trois empires.

Allemagne

Berlin, 19 janvier

L'empereur a reçu, cette après midi le prince Lobanoff, ambassadeur de Russie à Londres. Le prince Lobanoff a l'intention de partir ce soir pour Londres.

Berlin, 19 janvier.

Le moniteur officiel de l'empire allemand annonce que, d'après une communication télégraphique, envoyée le 29 décembre par le capitaine de vaisseau zembsch, consul général d'Allemagne à Apina, le roi Malietoa a été reconnu par toutes les Iles Samoa, en conséquence de la médiation amicale des représentants des gouvernements étrangers. L'organe officiel ajoute que la lutte entre les deux partis qui se disputaient le pouvoir, est par là terminée et que l'entente de l'Allemagne, de l'Angleterre et des Etats Unis, qui ont résolu de reconnaitre officiellement le roi Maliétoa et de lui aider, par l'intermédiaire de leurs représentant, à rétablir l'ordre gouvernemental, contribuera grandement à empêcher de nouveaux troubles de se produire dans l'Etat Insulaire.

Berlin, 19 janvier.

Il ressort de renseignements puisés à une source sûre qu'il n'y a rien de fondé dans la nouvelle publiée par les journaux, d'après laquelle M. le comte de Saint-Vallier aurait résolu de se rendre prochainement à Paris pour asstsier aux séances du Sénat. M. le comte de Saint-Vallier n'a pas l'intention de quitter Berlin avant que la question de savoir s'il conservera le poste d'ambassadeur à Berlin soit définitivement résolue.

L'ambassadeur de France donnera ce soir, en l'honneur de M le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne à Paris, un dîner auquel assisteront aussi le duc de Ratibor, le comte de Hatzfdt, le prince Lobanoff. M. d'Oubril, M. de Radowitz et le comte Herbert de Bismarck.

Angleterre

Londres, 40 janvier.

Une circuloire de sir Stadford Northcote invite les députés conservateurs à assister à l'ouverture du Parlement, parce que des affaires importantes y seront introduites immédiatement.

Le *Standard* publie la dépêche suivante du Caire.

Le Khédive partira pour la Haute Egypte le 22 de ce mois; il sera absent environ trois semaines.

Turquie

Constantinople. 19 janvier.

La Porte a envoyé aujourd'hui à ses représentants une circulaire répondant au dernier mémoire du Monténégro. Cette circulaire assure que la Porte n'a pas encouragé la résistance des Albanais, dont l'effervescence continue et qui sont arrivés en grand nombre à Gussinje.

La circulaire maintient absolument les droits de la Porte sur le district de Kuei Krania occupé par les Monténégrins. contrairement au traité de Berlin, ce district ayant été offert en échange de Gussinje.

La circulaire déclare absolument illégal le sequestre mis sur les biens des musulmans devenus Monténégrins, comme garantie de l'indemnité réclamée pour le retard dans la remise de Gussinje.

Elle ajoute que la population regarde ce sequestre comme un parti pris d'hostilité contre les musulmans.

Elle exprime l'espoir que les puissances réussiront à modifier l'attitude du Monténégro, surtout relativement au séquestre.

Espagne

Madrid, 19 janvier.

Le ministre des affaires étrangères sera élu demain président de la chambre des députés ; M. Canovas del Castillo prendra provisoirement le portefeuille des affaires étrangères. Les minorités parlementaires ne se montrent pas disposées à rentrer aux Cortés.

DERNIERE HEURE

MORT DE M. JULES FAVRE

Paris, 20 janvier.

M. Jules Favre est mort cette nuit.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Séance du 20 janvier 1880

Présidence de M. BRISSON

Avant la séance

Le fauteuil de la présidence sera occupé par M. Brisson, vice-président.

M. Gambetta souffre d'un commencement de laryngite.

La proposition relative à l'amnistie sera probablement déposée sur le bureau de la Chambre aujourd'hui.

Le gouvernement a l'intention de ne pas s'opposer à cette proposition. Il se réserve de faire connaître son opinion sur le fond, quand il jugera le moment opportun.

La séance

La séance est ouverte à deux heures.

Mort d'un député.

M. BRISSON donne lecture d'une lettre annonçant la mort de M. Bonnel, député de Narbonne. Il fait l'éloge du defunt.

La Chambre aborde la suite de la 2e délibération sur la proposition de loi de M. Camille Sée, relative à l'enseignement secondaire des jeunes filles.

M. LOGEROTTE, président de la commission, dit que la commission renonce à l'internat.

M. CAMILLE SÉE réprend pour son compte personnel les dispositions abandonnées par la commission.

02 Janvier	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourtx l'hectolitre
Colza	71 25 ..	20 50 23 ..	16 50 18 50
Colza épurée	77 25 ..	.. .. ..	.. .. ..
Œliette b. g.	.. ..	33 36 ..	23 .. ..
Lin g. pays.	68 50 ..	24 50 27 ..	31 .. ..
Lin g. étran.	64	22 26 ..	28 .. 30
Caméline	65 50 65 ..	.. .. ..	18 .. ..
Chanvre	.. .. ..	.. .. ..	15 50 ..

BULLETIN FINANCIER

DE LA BANQUE NATIONALE, CAPITAL 30,000,000
11, RUE LE PELLETIER, A PARIS.

Paris, 19 janvier.

La spéculation avait acheté une certaine quantité de rentes en vue d'une déclaration catégorique d'ajournement de la conversion ; delà les déceptions et des reventes qui ont pesé sur le 5 0/0 et par contrecoup sur l'ensemble de la cote ; on finit en réaction à 116,50 sur le 5 0/0 ; à 82,95 sur l'amortissable à 81.55 sur 3 0/0; à 127 sur le *Crédit Foncier* a 756,25 sur la *Banque d'Escompte* : à 636 sur la *Banque Hypothécaire*, on était très-ferme de 862.50 à 863.75 sur la *Banque de Paris* et de 660 à 655 sur la *Banque nationale*; le *Crédit lyonnais* à fr 876.25, et la *Société financière* à fr 577,50 ont peu variés.

Les obligations du *Crédit Mobilier Espagnol* avaient un marché aussi actif que les jours précédents, dans les environs 285 fr.

Le 5 0/0 *Italien* a réculé à fr. 79,55. Les autres fonds d'Etats étrangers étaient bien tenus. Le 5 0/0 *Turc* est en hausse à fr. 10,40; les valeurs égyptiennes ferment à peu près comme samedi, mais en réaction sur les plus hauts cours de la journée, les *Unifiées* à 290 francs et les *Privilégiées* à 432 fr.

Banque Franco-Hollandaise et Européenne. — A son audience du 17 courant; le Tribunal de Commerce de la Seine à condamné la Banque Européenne à payer à la faillite de la Banque Franco-Hollandaise une somme de 713,709,750 fr., montant du versement de 250 fr. a opérer sur les 54,889 actions de la banque Franco-Hollandaise, versées à la Banque Européenne lors de la souscription de la 2e série de ses actions.

Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites ou phthisie ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron, on leur a vendu des capsules ne surtant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux malades que toutes les espèces de goudron sont loin d'avoir la même composition et que par conséquent leur effet ne saurait être le même.

Ne voulant pas assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas, nous déclarons que nous ne pouvons garantir la qualité, et par suite, l'efficacité que des véritables capsules de goudron de Guyot qui porte sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée en trois couleurs.

GUYOT, pharmacien à Paris.

GRAINE DE LIN TARIN
Pharm., place des Petits-Pères, 9, PARIS
Contre Constipations, Coliques, Diarrhées, Maladies du Foie et de la Vessie.
Une cuillerée à soupe matin et soir dans un quart de verre d'eau froide.
EXIGER MARQUE FABRIQUE sur BOITE Fer-Blanc
La boîte : 1 fr. 30
DARTRES DEMANGEAISONS VICE DU SANG
POMMADE FONTAINE, réputée souveraine, le Pot : 2f
ESSENCE DE SALSEPAREILLE FONTAINE, le Flacon : 6f
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Rhumes, Grippes, Bronchites
SIROP et PATE de PIERRE LAMOUROUX
Éviter les Contrefaçons
EXIGER NOTRE SIGNATURE
Dépôt dans toutes les Pharmacies